

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2022-09/38C

---

## Objet : HOTEL D'ENTREPRISES – FIXATION DES TARIFS ET APPROBATION DU MODELE DE CONTRAT DE PRESTATION ET DU REGLEMENT INTERIEUR

---

L'an deux mille vingt-deux, le 21 septembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Jean-André MAGDALOU, Vice-Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37		Pour :	21
En exercice :	37	Vote :	Contre :	2
Présents :	23		Abstention :	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Myriam DARDENNE, Ange GARCIA, Pascale GUICHARD, Valérie LISSARRE (à partir du point n°8), Jean-André MAGDALOU, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Manon SABARDEIL, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Thierry DEL POSO donne pouvoir à Nathalie PINEAU  
Alain FERNANDEZ donne pouvoir à François BONNEAU  
Jean GAUZE donne pouvoir à Marie-Claude PADROS  
Christophe MANAS donne pouvoir à Jean-Jacques THIBAUT  
Marie-Thérèse NEGRE donne pouvoir à Dominique ANDRAULT  
Robert OLIVE donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU  
Pierre ROSSIGNOL donne pouvoir à Manon SABARDEIL  
Louis SALA donne pouvoir à Eliane BERDAGUER  
Sylvie TORRES donne pouvoir à Colette ROIG

**Absents excusés :** Stéphane CALVO, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Thierry LOPEZ, Thierry SIRVENTE.

**Secrétaire de séance** : Thierry SOLDÀ

**Date de convocation :** 14 septembre 2022

---

Le Président expose à l'Assemblée,

Dans le cadre de sa compétence « Développement économique », afin de proposer un dispositif complémentaire à la pépinière d'entreprises et renforcer l'attractivité de son territoire, la Communauté de communes a décidé de développer une solution d'hébergement et services, à destination des entreprises, sous la forme d'un hôtel d'entreprises.

Tout d'abord, il est proposé de nommer cet hôtel d'entreprises « Ambition Sud Roussillon ».

Ensuite, la réservation d'espace et de services seront régies par une convention. Pour les occupations de courte et moyenne durée, jusqu'à 1 an, il sera conclu un contrat de prestations d'hôtellerie d'entreprise dont le projet est ci-annexé. Pour les contrats de plus longue durée, un bail précaire sur le modèle de celui de la pépinière d'entreprises sera conclu.

Quel que soit le mode d'occupation, les occupants seront soumis au respect du règlement intérieur, dont le projet est ci-annexé.

Enfin, il est proposé de fixer les tarifs HT d'hébergement comme suit :

<b>Bureaux</b>	Occupation bureau standard	25 € la ½ journée
		50 € / journée
		150 € / semaine
		350 € /mois
	Occupation bureau « semi indépendant »	450 €/ mois
	Occupation des 3 bureaux « semi-indépendants »	1 200 € / mois
<b>Coworking</b>	Journée	10 €
	Mois	100 €
<b>Salle de réunion 1 (20 m<sup>2</sup>)</b>	Demi-journée	50 €
	Journée	100 €
<b>Salle de réunion 2 (30 m<sup>2</sup>)</b>	Demi-journée	100 €
	Journée	150 €
<b>Salle de réunion 1 + 2</b>	Journée	200 €

**EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, AVEC, 2 VOIX CONTRE (Ange GARCIA et Angèle PEREZ) ET 21 VOIX POUR,**

↳ **APPROUVE** de dénommer l'hôtel d'entreprises « Ambition Sud Roussillon » ;

↳ **APPROUVE** le modèle-type de contrat de prestation à conclure avec les clients de l'hôtel d'entreprises pour les occupations de courte et moyenne durée, ci-annexé ;

↳ **APPROUVE** le règlement intérieur qui sera annexé au contrat de prestation et au contrat de bail ;

↳ **APPROUVE** les tarifs des prestations de l'hôtel d'entreprises ;

↳ **DIT QUE** les recettes sont inscrites au budget concerné ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer les contrats de prestation et les baux ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Président**

